

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION :
07 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE :
07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 9

PRESENTS :

VOTANTS :

L’an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à dix-huit heures et trente minutes, s’est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

Etaient présents :

Pascal COUTEY, Mathieu DELALONDRE, Clément FONTAINE, Frédéric LEROUX, Maël MORELLI, Alain RENAUT

Absents excusés : Sophie FREMONT, Sébastien HOMONT, Eric LARRAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le conseil municipal du 07 mars a été annulé faute de quorum et reporté ce jour conformément à l’article L. 2121-17 du CGCT qui indique que « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.* » et précise que lorsque ce quorum n’est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d’intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1. Sollicitation subventions réserve incendie

Dans le cadre de la mise en conformité de la Défense Extérieure Contre l’Incendie, il est nécessaire d’installer plusieurs réserves incendie dans la commune.

C’est dans ce cadre que la commune a acquis en 2023 un terrain situé Voie du Moulin. Il convient maintenant d’installer une réserve incendie de 120m³.

Le devis de l’entreprise Société Bordelaise de Travaux a été retenu pour un montant 54 549.54€ TTC (45 457.95€ HT).

M. le Maire demande au conseil de l’autoriser à solliciter des subventions auprès de différents financeurs (Département, Etat, Communauté Urbaine, ...) et à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Proposition votée à l’unanimité.

2. Sollicitation subventions chemin piétonnier

M. le Maire informe le conseil que le chemin piétonnier prévu à la Tourniole pourra être créé cette année.

Le devis de l’entreprise Société Bordelaise de Travaux a été retenu pour un montant de 4 978.37€ TTC (4 148.64€ HT)

Le conseil approuve à l’unanimité le projet et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions permettant de financer les travaux (Département, Etat, Communauté Urbaine) ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Proposition votée à l’unanimité.

M. le Maire indique qu’il souhaite ajouter le point suivant à l’ordre du jour après réception d’un devis dans la semaine afin de déposer au plus vite les demandes de subventions.

3. Sollicitation subventions achat véhicule

Dans le cadre de l’acquisition d’un nouveau véhicule, plusieurs devis ont été demandés.

Un devis de l'entreprise QUAD M.D.S. est présenté pour un montant de 10 950€ TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité cet achat et autorise M. le Maire à solliciter toutes les subventions permettra de financer cet achat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Proposition votée à l'unanimité.

4. Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Lors du dernier conseil, l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été présentée.

Après validation du projet de délibération par le Centre de Gestion, il convient de valider le projet en conseil.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5. Adhésions

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2024 au :

- Fonds de Solidarité Logement

- Fonds d'Aide aux Jeunes

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget 2024.

6. Tickets sports

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de renouveler la participation de la commune lorsqu'un jeune pierrefiquais âgé de 6 à 18 ans pratique une activité sportive ou culturelle. Il est décidé de rester sur une participation de 50€.

M. le Maire propose également de renouveler l'aide pour les stages d'initiation à la natation d'une semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 6 ans (du CP au CM2) proposés par la piscine de Criquetôt.

Il est proposé de régler en totalité ces stages d'un montant de 60€. Chaque famille pourra bénéficier de cette aide 1 fois par an.

Toute personne souhaitant bénéficier de ces aides devra se présenter à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant l'activité exercée, un justificatif de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7. Participation transports

Monsieur Le Maire propose de renouveler la participation de la commune aux frais de transports scolaires à la charge des familles dont l'(les) enfant(s) est (sont) scolarisé(s) au collège (y compris les collèges qui ne sont pas situés à Criquetot-l'Esneval).

Avec la Communauté urbaine le coût du transport a été porté à 45 euros. La commune prend en charge 30 €, il reste 15 € à la charge des familles bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de participer à hauteur de 30 € par enfant.

Cette dépense sera inscrite à l'article 65748 de la section de fonctionnement au budget primitif 2023.

Toute personne souhaitant en bénéficier, devra se présenter à la mairie avec une attestation de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- M. le Maire informe le conseil que 2 conseillers ont présenté leur démission pour déménagement
- Le conseil est informé que la restauration du calvaire est en cours et que la subvention auprès du Département a été accordée pour un montant de 3 481€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et validé par le secrétaire de séance le 18 mars 2024.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

Pascal COUTEY	Clément FONTAINE
Alain RENAUT	Eric LARRAY <i>absent</i>
Mathieu DELALONDRE	Maël MORELLI
Sébastien HOMONT	Sophie FREMONT <i>absente</i>
Frédéric LEROUX	